

Examen à mi-parcours de l'exécution du plan stratégique à moyen terme 2006-2009*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport sur l'examen à mi-parcours de l'exécution du plan stratégique à moyen terme (2006-2009) (E/ICEF/2008/18), du document connexe relatif aux annexes révisées audit plan (E/ICEF/2008/19) et de la note d'information sur la prorogation du plan jusqu'à la fin de 2011 (E/ICEF/2008/25) et apprécie les abondantes consultations, l'analyse des résultats et le travail d'évaluation sur lesquels cet examen s'est appuyé;

2. *Approuve* les conclusions générales de l'examen, y compris les ajustements envisagés pour la période restant à couvrir du plan en cours et les conséquences à prendre en compte lors de l'établissement du prochain;

3. *Saisit bien* les avantages que présente la prorogation du plan en cours pour :

a) Synchroniser le cycle de planification stratégique de l'UNICEF avec ceux du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, permettant ainsi l'application du paragraphe 97 de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale;

b) Permettre au secrétariat d'entretenir l'idée que le temps presse en ce qui concerne la coopération et les partenariats visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, la Déclaration du Millénaire et les autres objectifs adoptés à l'échelon international, plutôt que d'avoir à se lancer, immédiatement après l'examen à mi-parcours du plan de 2008, dans une nouvelle et lourde opération de planification pour l'établissement du plan suivant;

c) Veiller à ce que le cycle de planification stratégique suivant de l'UNICEF, qui couvrira la période de 2012 à 2015, coïncide avec l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

4. *Se félicite* que l'UNICEF soit déterminé à améliorer continuellement le cadre de suivi intégré du plan et *l'invite* à mettre au point, pour évaluer aussi bien les domaines prioritaires que les stratégies intersectorielles, des indicateurs quantifiables, réalistes, axés sur les résultats, assortis d'échéances et fondés sur des données vérifiables, et à les intégrer au cadre de suivi;

5. *Décide* de proroger le plan en cours de deux ans, jusqu'à la fin de 2011;

6. *Demande* à l'UNICEF de veiller à ce que tout ce qui sera fait sur le terrain du fait de la prorogation du plan et des ajustements y apportés soit coordonné avec les autorités compétentes de chaque pays et conforme aux descriptifs de programmes de pays et aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement adoptés dans ces pays;

7. *Demande* à la Directrice générale de faire figurer dans le rapport annuel de la session de 2010 une évaluation des derniers résultats du plan stratégique, et *attend avec intérêt* de tenir à sa première session ordinaire de 2011 un débat sur l'examen de fin de cycle du plan prorogé.

*Deuxième session ordinaire
18 septembre 2008*